Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date de révision: 19/10/2022

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)
Code: D100051

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes: Colle. Activateur. Produit à 2 composants.
Utilisations déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TEL : +32 (0)9 282 43 61
FAX : +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:
Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Règlement (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Corr. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam.1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Eléments d'étiquetage

Ce produit est soumis à un étiquetage conforme au règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: DANGER.

Composant: méthacrylate de méthyle
Acide méthacrylique
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle
Chlorure de tosyle

Mentions de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/l'emballage conformément aux réglementations locales/nationales.

2.3 Autres dangers
Dangers pour l'environnement: Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieurs à 0,1 %.
Autres dangers: D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances
Sans objet.

3.2 Mélanges
Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Composant
50 - 70	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 – Skin Irrit. 2: H315 – Skin Sens. 1: H317 – STOT SE 3: H335
1 - <10	Oligomère d'uréthane méthacrylate
	CAS: 82339-26-2, EINECS/ELINCS: Polymer
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 – Eye Irrit. 2: H319

1 - <10	Acide méthacrylique
	CAS: 79-41-4, EINECS/ELINCS: 201-204-4, EU-INDEX : 607-088-00-5, Reg-No: 01-2119463884-26-xxxx
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 – Acute Tox. 4: H332 – Acute Tox. 3: H311 – Skin Corr. 1A: H314 – Eye Dam. 1: H318 – STOT SE 3: H335
	SCL [%]: 1: STOT SE 3: H335
1 - <3	Chlorure de tosyle
	CAS: 98-59-9, EINEC/ELINCS: 202-684-8
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 – Eye Dam. 1: H318 – Skin Sens. 1A: H317
1 - <1,5	2,6-di-tert-butyl-p-crésol
	CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 – Aquatic Chronic 1: H410
	Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1
1 - <2,5	Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle
	CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8
	GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 – Acute Tox. 3: H331 – Acute Tox. 4: H302, H312 – STOT RE 2: H373 – Skin Corr. 1B: H314 – Aquatic Chronic 2: H411
	SCL [%]: 1 - <10: Skin Irrit. 2: H315, >= 10: Skin Corr. 1B: H314, < 10: STOT SE 3: H335, 3 - <10: Eye Dam. 1: H318, 1 - <3: Eye Irrit. 2: H319

Commentaire relative aux composants: Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pours la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Premiers secours généraux: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et imbibés et les évacuer en toute sécurité.

Premiers soins après inhalation: Donner de l'air frais. En cas de troubles, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Un traitement médical immédiat est nécessaire, car les infections non traitées guérissent mal.

Premiers soins après contact avec les yeux: Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes ; retirer si possible les lentilles de contact; continuer à rincer. En cas d'irritation persistante des yeux : consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, eau pulvérisée, produits extincteurs en poudre, mousse.
Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées, ne pas les laisser pénétrer dans le réseau d'égouts. Les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Éloigner les sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des vêtements de protection individuelle.

6.2 Mesures de protection de l'environnement
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbants les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections
Voir les SECTIONS 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Assurer une bonne ventilation, y compris le long du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuelle. Maintenir le récipient en position verticale et l'empêcher de se renverser. Ouvrir et manipuler les conteneurs avec précaution. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Les vêtements de travail contaminés doivent rester sur le lieu de travail. Se laver les mains pendant les pauses et après avoir terminé le travail. Protéger préventivement la peau avec une pommade de protection cutanée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Garder le récipient hermétiquement fermé. Stocker les récipients dans un endroit bien ventilé. Éviter l'exposition à la lumière. Protéger de la chaleur et de la surchauffe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir la SECTION 1.2

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle
Constituants dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail (BE):

Composant
Méthacrylate de méthyle
CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-N°: 01-2119452498-28-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 205 mg/m³
VLCT: Valeur limite court terme (15 minutes): 410 mg/m³
2,6-di-tert-butyl-p-crésol
CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, fraction inhalable

Composants dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail (UE) :

Composant/EC Valeurs limites
Méthacrylate de méthyle
CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-N°: 01-2119452498-28-XXXX
8h: 50 ppm
Court terme (15 minutes): 100 ppm

Doses dérivées sans effet (DNEL)	
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
DNEL (Industriel)	
Long terme - effets locaux sur la santé, inhalation	208 mg/m^3
Aigu - effets locaux sur la santé, inhalation	416 mg/m³
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie cutanée	13,67 mg/kg poids corporel/jour
Long terme - effets locaux sur la santé, par voie cutanée	1,5 mg/cm^2
Aigu - effets locaux sur la santé, par voie cutanée	1,5 mg/cm^2
Long terme - effets systémiques sur la santé, inhalation	348,4 mg/m^3
DNEL (Population générale)	
Aigu - effets locaux sur la santé, dermique	1,5 mg/cm²
Long terme - effets systémiques sur la santé, inhalation	74,3 mg/m^3
Long terme - effets locaux sur la santé, inhalation	104 mg/m^3
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie cutanée	8,2 mg/kg poids corporel/jour
Long terme - effets locaux sur la santé, par voie cutanée	1,5 mg/cm^2
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie orale	8,2 mg/kg poids corporel/jour
Aigu - effets locaux sur la santé, inhalation	208 mg/m³

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

Acide méthacrylique (79-41-4)	
DNEL (Industriel)	
Long terme - effets systémiques sur la santé, inhalation	29,6 mg/m³
Long terme - effets locaux sur la santé, inhalation	88 mg/m³
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie cutanée	4,25 mg/kg poids corporel/jour
DNEL (Population général)	
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie cutanée	2,55 mg/kg poids corporel/jour
Long terme - effets systémiques sur la santé, inhalation	6,3 mg/m³
Long terme - effets locaux sur la santé, inhalation	6,55 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)	
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
PNEC (Water)	
PNEC aqua (eau de mer)	0,094 mg/l
PNEC aqua (eau douce)	0,94 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiment (eau douce)	10,2 mg/kg sediment dw
PNEC sédiment (eau de mer)	0,102 mg/kg sediment dw
PNEC sédiment (eau de mer)	1,48 mg/kg soil dw
PNEC (STP)	
PNEC (stations d'épuration)	10 mg/l
Acide méthacrylique (79-41-4)	
PNEC (Water)	
PNEC aqua (eau de mer)	0,82 mg/l
PNEC aqua (eau douce)	0,82 mg/l
PNEC (Terrestre)	
PNEC (Sol)	1,2 mg/kg dw
PNEC (STP)	
PNEC (stations d'épuration)	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques: Assurer une ventilation adéquate sur le lieu de travail. Les procédures de mesure pour effectuer des mesures sur le lieu de travail doivent être conformes aux exigences de performance de la norme DIN EN 482. Des recommandations figurent, par exemple, dans la liste des substances dangereuses de l'IFA.

Protection des yeux: Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains: Les indications sont données à titre de recommandations. Pour plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
En cas d'immersion: > 0,7 mm, caoutchouc butyle, > 480 min (EN 374-1/-2/-3).
En cas de contact par projection: > 0,7 mm, caoutchouc butyle, >60 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection de la peau: Vêtements de protection légers.

Autres mesures: Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante: porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques: Pas de données disponibles.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement: Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Gel.
Couleur:	Ambre.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
Valeur du pH:	Non applicable.
Valeur du pH [1%]:	Non applicable.
Point d'ébullition [°C]:	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]:	15
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]:	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Propriétés d'oxydation:	Non.
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]:	Aucune donnée disponible.
Densité [g/cm³]:	0,97
Densité relative:	Aucune donnée disponible.
Densité apparente [kg/m³]:	Non applicable.
Solubilité dans l'eau:	Non miscible.
Solubilité dans d'autres solvants:	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow]:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible.
Point de fusion [°C]:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.
Point de décomposition [°C]:	Aucune donnée disponible.
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: 130.000 – 150.000 mPas (20°C).

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité
Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Formation de mélanges inflammables possible dans l'air lorsque le produit est chauffé au-dessus du point d'éclair et/ou lorsqu'il est pulvérisé ou atomisé. Réagit avec les agents réducteurs, les métaux lourds. Réagit avec les agents oxydants puissants.

10.4 Conditions à éviter
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles
Voir la SECTION 7.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Gaz/vapeurs inflammables.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité orale aiguë:
Produit: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
LD50, oral, Rat, 382 mg/kg IUCLID

Chlorure de tosyle 98-59-9
LD10, oral, Rat, 4680 mg/kg pc

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
LD50, oral, Rat, >2930 mg/kg (Lit.)

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LD50, oral, Rat, >5000 mg/kg (OECD 401)

Acide méthacrylique 79-41-4
LD50, oral, Rat, 1320 mg/kg pc

Toxicité dermique aiguë:
Produit: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
LD50, dermique, Lapin, 0,126 mL/kg lg=133,6 mg/kg pc
LD50, dermique, Rat, 0,5-1,43 mL/kg pc

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
LD50, dermique, Lapin, >2000 mg/kg (Lit.)

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LD50, dermique, Lapin, >5000 mg/kg
Acide méthacrylique 79-41-4
LD50, dermique, Lapin, 500-1000 mg/kg

Toxicité par inhalation:
Produit: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
LC50, inhalatoire, Rat, 220 ppm 4h IUCLID

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LC50, inhalatoire, Rat, 29,8 mg/l

Acide méthacrylique 79-41-4
LC50, inhalatoire (vapeur), Rat, 7,1 mg/l, 4h

Lésions oculaires graves/irritation: Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
Provoque des lésions oculaires graves.

Chlorure de tosyle 98-59-9
Provoque des lésions oculaires graves.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
Aucun effet nocif observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Œil, non irritant.

Acide méthacrylique 79-41-4
Œil, lapin, irritant.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
Corrosif.

Chlorure de tosyle 98-59-9
Irritant.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
Aucun effet nocif observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Dermique, irritant.

Acide méthacrylique 79-41-4
Dermique, lapin, OECD 404, corrosif.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode de calcul.
Composants:
Chlorure de tosyle 98-59-9
Sensibilisant.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
Dermique, Aucun effet nocif observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Inhalatoire, Aucun effet nocif observé.
Dermique, sensibilisant.

Acide méthacrylique 79-41-4
Dermique, cobayes, OECD 406, non sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires. Méthode calcul.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
Inhalatoire, un effet néfaste observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Inhalatoire, irritant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
Un effet néfaste observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
NOAEL, oral, Rat, 124 mg/kg pc/j (chronique), aucun effet nocif observé.
NOAEC, inhalatoire, Rat, 2080 mg/m³ (chronique), aucun effet nocif observé.

Acide méthacrylique 79-41-4
LOAEC, inhalatoire, Rat, 250-350 ppm, OECD 413

Mutagénèse: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

In vivo, négatif.
In vitro, négatif.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
In vivo, aucun effet nocif observé.
In vitro, les effets observés ne son pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité sur la reproduction: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
NOAEL, oral, Rat, 100 mg/kg pc/j (Effet sur la toxicité pour le développement), aucun effet nocif observé.

Chlorure de tosyle 98-59-9
NOAEL, oral, Rat, 936 mg/kg pc/j (Effet sur la toxicité pour le développement), aucun effet nocif observé.
NOAEL, oral, Rat, 750 mg/kg pc/j (Effet sur la fertilité), aucun effet nocif observé.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
NOAEL, oral, Rat, 25 mg/kg pc/j (Effet sur la toxicité pour le développement), les effets observés ne sont pas suffisants pour justifier une classification.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
NOAEL, oral, lapin, 450 mg/kg lg/dag (subaigu), aucun effet nocif observé.
NOAEC, inhalatoire, Rat, 8300 mg/m³ (subaigu), aucun effet nocif observé.

Cancérogénèse: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Méthacrylate de méthyle 80-62-6
NOAEL, oral, Rat, 90,3 mg/kg lg/dag (chronique), aucun effet nocif observé.
NOAEC, inhalatoire, Rat, 2050 mg/m³ (chronique), aucun effet nocif observé.

Danger par aspiration: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales: Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières.

11.2 Information sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas d'information disponible.
Autres informations: Aucun.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composants:

Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 3,9 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, 7 mg/l

2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
LC50, (48h), Oryzias latipes, 5 mg/l (IUCLID)
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 0,42 mg/l (IUCLID)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 0,39 mg/l

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 79 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, > 110 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 69 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 37 mg/l (OECD 202-2)
NOEC, Danio rerio, 9,4 mg/l (OECD 210)

Acide méthacrylique 79-41-4
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 85 mg/L
EC50, (72h), Algae, 20-45 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 130 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement: Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration: Pas d'information disponible.
Biodégradabilité: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Inclassables de PBT ou de vPvB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit: Eliminer comme déchet dangereux. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé): 080409*

Emballage non nettoyé: Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé): 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: 2924
RID: 2924
ADN: 2924
IMDG: 2924
IATA: 2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier (ADR / RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF NSA (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

Code de classification: FC

Etiquettes de danger:

ADR LQ: 1 l

ADR 1.1.3.6 (8.6): Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN)

LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF NSA (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

Code de classification: FC

Etiquettes de danger:

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

Transport maritime (IMDG)
Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl methacrylate, Methacrylic acid)
EMS: F-E, S-C
Etiquettes de danger:

IMDG LQ: 1 l

Transport aérien (IATA)
Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid mixture)
Etiquettes de danger:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR: 3 (8)
RID: 3 (8)
ADN: 3 (8)
IMDG: 3 (8)
IATA: 3 (8)

14.4 Groupe d'emballage
ADR: II
RID: II
ADN: II
IMDG: II
IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR: Non.
RID: Non.
ADN: Non.
IMDG: Non.
IATA: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Pas d'information disponible.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT A)

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE: 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT: ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE): Produits chimiques et leurs limites légales.
Observer les restriction d'emploi: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
SEVESO III (Directive 2012/18/UE), Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 : P5c LIQUIDES INFLAMMABLES.
VOC (2010/75/CE): 2,93%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312: Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutanée.
H311: Toxique par contact cutanée.
H314: Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331: Toxique par inhalation.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.
ATE: Acute toxicity estimate.
CAS: Chemical Abstracts Service.
CLP: Classification, Labelling and Packaging.
DMEL: Derived Minimum Effect Level.

DNEL: Derived No Effect Level.
EC50: Median effective concentration.
ECB: European Chemicals Bureau.
EEC: European Economic Community.
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
EmS: Emergency Schedules.
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.
IATA: International Air Transport Association.
IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk.
IC50: Inhibition concentration, 50%
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.
IUCLID: International Uniform ChemicaL Information Database.
IVIS: In vitro irritation score.
LC50: Lethal concentration, 50%.
LD50: Median lethal dose.
LC0: Lethal concentration, 0%.
LOAEL: Lowest-observed-adverse-effect level.
LL50: Median lethal loading.
LQ: Limited Quantities.
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships.
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level.
NOEC: No Observed Effect Concentration.
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance.
PNEC: Predicted No-Effect Concentration.
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
STP: Sewage Treatment Plant.
TLV®/TWA: Threshold limit value – time-weighted average.
TLV®STEL: Threshold limit value – short-time exposure limit.
VOC: Volatile Organic Compounds.
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative.

16.3 Autres informations

Méthode de classification:

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
Skin Corr. 1B: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (D'après les données d'essais)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date de révision: 19/10/2022

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)
Code: D100051

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes: Colle. Produit à 2 composants.
Utilisations déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TEL : +32 (0)9 282 43 61
FAX : +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:
Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Règlement (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Eléments d'étiquetage

Ce produit est soumis à un étiquetage conforme au règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: DANGER.

Composant: méthacrylate de méthyle

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

Mentions de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/l'emballage conformément aux réglementations locales/nationales.

2.3 Autres dangers
Dangers pour l'environnement: Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieurs à 0,1 %.
Autres dangers: D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances
Sans objet.

3.2 Mélanges
Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Composant
70-90	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 – Skin Irrit. 2: H315 – Skin Sens. 1: H317 – STOT SE 3: H335
1 - <10	3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine
	CAS: 34562-31-7, EINECS/ELINCS: 252-091-3
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302, H312 – Skin Irrit. 2: H315 – Eye Irrit. 2: H319 – Aquatic Chronic 4: H413
0,25 - <1	2,6-di-tert-butyl-p-crésol
	CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 – Aquatic Chronic 1: H410
	Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1

Commentaire relative aux composants: Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pours la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la section 16.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Premiers secours généraux: Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Premiers soins après inhalation: Donner de l'air frais. En cas de troubles, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Premiers soins après ingestion: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, eau pulvérisée, produits extincteurs en poudre, mousse.
Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser mécaniquement. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (p. ex. sable). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections
Voir les SECTIONS 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Aspiration sur le site indispensable. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart toute source d'ignition – Ne pas fumer. Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Protéger la peau en appliquant une pommade. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir la SECTION 1.2

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle
Constituants dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail (BE):

Composant
Méthacrylate de méthyle
CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 205 mg/m³
VLCT: Valeur limite court terme (15 minutes): 410 mg/m³
2,6-di-tert-butyl-p-crésol
CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, fraction inhalable
Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
CAS: 64742-82-1, EINECS/ELINCS: 265-185-4, EU-INDEX: 649-330-00-2
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m³, OSHA

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

Composants dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail (UE):

Composant/CE VALEURS LIMITES
Méthacrylate de méthyle
CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
8 heures: 50 ppm
Court terme (15 minutes): 100 ppm

Doses dérivées sans effet (DNEL)	
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
DNEL (Industriel)	
Long terme - effets locaux sur la santé, inhalation	208 mg/m^3
Aigu - effets locaux sur la santé, inhalation	416 mg/m^3
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie cutanée	13,67 mg/kg poids corporel/jour
Long terme - effets locaux sur la santé, par voie cutanée	1,5 mg/cm^2
Aigu - effets locaux sur la santé, par voie cutanée	1,5 mg/cm^2
Long terme - effets systémiques sur la santé, inhalation	348,4 mg/m^3
DNEL (Population générale)	
Aigu - effets locaux sur la santé, dermique	1,5 mg/cm^2
Long terme - effets systémiques sur la santé, inhalation	74,3 mg/m^3
Long terme - effets locaux sur la santé, inhalation	104 mg/m^3
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie cutanée	8,2 mg/kg poids corporel/jour
Long terme - effets locaux sur la santé, par voie cutanée	1,5 mg/cm^2
Long terme - effets systémiques sur la santé, par voie orale	8,2 mg/kg poids corporel/jour
Aigu - effets locaux sur la santé, inhalation	208 mg/m^3

Concentration prédite sans effet (PNEC)	
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
PNEC (Water)	
PNEC aqua (eau de mer)	0,094 mg/l
PNEC aqua (eau douce)	0,94 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiment (eau douce)	10,2 mg/kg sediment dw
PNEC sédiment (eau de mer)	0,102 mg/kg sediment dw
PNEC sédiment (eau de mer)	1,48 mg/kg soil dw
PNEC (STP)	
PNEC (stations d'épuration)	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques: Assurer une ventilation adéquate sur le lieu de travail. Les procédures de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux: Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains: Les indications sont données à titre de recommandations. Pour plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

En cas d'immersion: > 0,7 mm, caoutchouc butyle, > 480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection: > 0,7 mm, caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

Protection de la peau: Vêtements de protection légers.
Autres mesures: Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou d'aération insuffisante: porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX (DIN EN 14387).
Risques thermiques: Pas de données disponibles.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement: Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Gel.
Couleur:	Ambre.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
Valeur du pH:	Non applicable.
Valeur du pH [1%]:	Non applicable.
Point d'ébullition [°C]:	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]:	15
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]:	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Propriétés d'oxydation:	Non.
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]:	Aucune donnée disponible.
Densité [g/cm³]:	0,95
Densité relative:	Aucune donnée disponible.
Densité apparente [kg/m³]:	Non applicable.
Solubilité dans l'eau:	Non miscible.
Solubilité dans d'autres solvants:	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow]:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible.
Point de fusion [°C]:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.
Point de décomposition [°C]:	Aucune donnée disponible.
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Viscosité dynamique: 150.000 – 200.000 mPas (20°C).

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité
Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation. Réagit au contact des acides forts.

10.4 Conditions à éviter
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles
Voir la SECTION 7.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Gaz/vapeurs inflammables.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité orale aiguë:
Produit: ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
LD50, oral, Rat, >2930 mg/kg (Lit.)

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LD50, oral, Rat, >5000 mg/kg (OECD 401)

Toxicité dermique aiguë:
Produit: ATE-mix, dermique, > 200 mg/kg
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
LD50, dermique, Lapin, >2000 mg/kg (Lit.)

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LD50, dermique, Lapin, >5000 mg/kg

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

Toxicité par inhalation:
Produit: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LC50, inhalatoire, Rat, 29,8 mg/l

Lésions oculaires graves/irritation: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
Aucun effet nocif observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Œil, non irritant.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Irritant. Méthode de calcul.
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
Aucun effet nocif observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Dermique, irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode de calcul.
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
Dermique, Aucun effet nocif observé.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Inhalatoire, Aucun effet nocif observé.
Dermique, sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires. Méthode calcul.
Composants:
Méthacrylate de méthyle 80-62-6
Inhalatoire, irritant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Méthacrylate de méthyle 80-62-6
NOAEL, oral, Rat, 124 mg/kg pc/j (chronique), aucun effet nocif observé.
NOAEC, inhalatoire, Rat, 2080 mg/m³ (chronique), aucun effet nocif observé.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

Mutagénèse: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
In vivo, négatif.
In vitro, négatif.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
In vivo, aucun effet nocif observé.
In vitro, les effets observés ne son pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité sur la reproduction: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
NOAEL, oral, Rat, 25 mg/kg pc/j (Effet sur la toxicité pour le développement), les effets observés ne sont pas suffisants pour justifier une classification.

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
NOAEL, oral, lapin, 450 mg/kg pc/j (subaigu), aucun effet nocif observé.
NOAEC, inhalatoire, Rat, 8300 mg/m³ (subaigu), aucun effet nocif observé.

Cancérogénèse: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:
Méthacrylate de méthyle 80-62-6
NOAEL, oral, Rat, 90,3 mg/kg pc/j (chronique), aucun effet nocif observé.
NOAEC, inhalatoire, Rat, 2050 mg/m³ (chronique), aucun effet nocif observé.

Danger par aspiration: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales: Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières.

11.2 Information sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas d'information disponible.
Autres informations: Aucun.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité
Composants:
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0
LC50, (48h), Oryzias latipes, 5 mg/l (IUCLID)
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 0,42 mg/l (IUCLID)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 0,39 mg/l

Méthacrylate de méthyle 80-62-6
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 79 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, > 110 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 69 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 37 mg/l (OECD 202-2)
NOEC, Danio rerio, 9,4 mg/l (OECD 210)

12.2 Persistance et dégradabilité
Comportement dans les compartiments de l'environnement: Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration: Pas d'information disponible.
Biodégradabilité: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Inclassables de PBT ou de vPvB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.
Produit: Eliminer comme déchet dangereux. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Catalogue européen des déchets (recommandé): 080409*
Emballage non nettoyé: Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Catalogue européen des déchets (recommandé): 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR: 1133
RID: 1133
ADN: 1133
IMDG: 1133
IATA: 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Transport routier (ADR / RID)
ADHÉSIFS
Code de classification: F1
Etiquettes de danger:

ADR LQ: 5 l
ADR 1.1.3.6 (8.6): Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN)
ADHÉSIFS
Code de classification: F1
Etiquettes de danger:

Transport maritime (IMDG)
Adhesives
EMS: F-E, S-D
Etiquettes de danger:

IMDG LQ: 5 l

Transport aérien (IATA)
Adhesives
Etiquettes de danger:

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR: 3
RID: 3
ADN: 3
IMDG: 3
IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage
ADR: II
RID: II
ADN: II
IMDG: II
IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR: Non.
RID: Non.
ADN: Non.
IMDG: Non.
IATA: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Pas d'information disponible.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
PRESCRIPTIONS DE CEE: 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT: ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE): Produits chimiques et leurs limites légales.
Observer les restriction d'emploi: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
SEVESO III (Directive 2012/18/UE), Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 : P5c LIQUIDES INFLAMMABLES.
VOC (2010/75/CE): 2,93%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

2 KOMP STRUKTUUR (COMPONENT B)

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H312: Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutanée.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.
ATE: Acute toxicity estimate.
CAS: Chemical Abstracts Service.
CLP: Classification, Labelling and Packaging.
DMEL: Derived Minimum Effect Level.
DNEL: Derived No Effect Level.
EC50: Median effective concentration.
ECB: European Chemicals Bureau.
EEC: European Economic Community.
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
EmS: Emergency Schedules.
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.
IATA: International Air Transport Association.
IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk.
IC50: Inhibition concentration, 50%
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.
IUCLID: International Uniform ChemicaL Information Database.
IVIS: In vitro irritation score.
LC50: Lethal concentration, 50%.
LD50: Median lethal dose.
LC0: Lethal concentration, 0%.
LOAEL: Lowest-observed-adverse-effect level.
LL50: Median lethal loading.
LQ: Limited Quantities.
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships.
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level.
NOEC: No Observed Effect Concentration.
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance.
PNEC: Predicted No-Effect Concentration.
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
STP: Sewage Treatment Plant.

TLV®/TWA: Threshold limit value – time-weighted average.
TLV®STEL: Threshold limit value – short-time exposure limit.
VOC: Volatile Organic Compounds.
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative.

16.3 Autres informations

Méthode de classification:

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
Skin Irrit. 2 : H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.